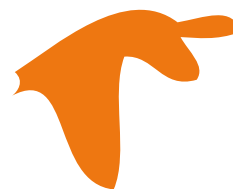


ACCORD



**GUIDE
D'UTILISATION**

OUTILS DE
COMMUNICATION
ACCORD



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS

DIRECTIVES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE VISIBILITÉ	1
DÉLAIS D'APPROBATION	2
UTILISATION DE LA SIGNATURE ACCORD ET DE LA SIGNATURE GOUVERNEMENTALE.....	2
DIRECTIVES SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION	3
COMMUNIQUÉ DE PRESSE	3
SITE WEB	5
PUBLICITÉ.....	6
REPRÉSENTANTE DU MINISTÈRE	7
NORMES D'UTILISATION DU VISUEL ACCORD	7



AVANT-PROPOS

Ce guide a été rédigé à l'intention des coordonnateurs ACCORD afin de faciliter l'utilisation des divers outils de communication. Il est un complément d'information au *Guide des normes d'utilisation du visuel ACCORD* destiné aux créneaux et pôles d'excellence.

En tant que coordonnateur ACCORD, vous devez faire approuver tout matériel de communication avant diffusion par la représentante du ministère de l'Économie et de l'Innovation (voir ses coordonnées à la page 7).



DIRECTIVES GÉNÉRALES EN MATIÈRE DE VISIBILITÉ

- Mentionner la participation du Ministère :
 - sur tous les outils de communication élaborés dans le cadre des activités des créneaux et pôles d'excellence (par exemple les communiqués de presse);
 - lors des activités de communication ou des conférences de presse relatives aux activités des créneaux et pôles d'excellence.
- Afficher la signature ACCORD et la signature gouvernementale sur tous les outils informationnels et promotionnels, imprimés ou électroniques (par exemple les publicités).
- Respecter le principe d'équité en offrant au Ministère et à chacun des partenaires une visibilité proportionnelle à leur appui financier.
- Inviter le ministre aux activités publiques des créneaux et pôles d'excellence.
De plus, en tant que coordonnateur ACCORD, vous devez vous assurer :
 - d'accorder un temps de parole au représentant du Ministère;
 - d'offrir la possibilité d'installer, dans un endroit visible et accessible, un support visuel fourni par le Ministère;
 - de proposer une diffusion du matériel promotionnel préparé par le Ministère (affiches, fichiers électroniques avec hyperliens, etc.);
 - de permettre au Ministère de joindre un communiqué à la pochette de presse, le cas échéant.



DÉLAIS D'APPROBATION

- En tant que coordonnateur ACCORD, vous devez faire approuver tout matériel de communication (communiqués de presse, publications imprimées ou électroniques, etc.) sur lequel apparaît la signature gouvernementale ou le nom du Ministère, et ce, **cinq jours avant la date de diffusion ou de publication** prévue.
- Vous devez également inviter, **au moins quinze jours à l'avance**, un représentant du Ministère à toute activité publique ou conférence de presse organisée dans le cadre des projets des créneaux et pôles d'excellence.

UTILISATION DE LA SIGNATURE ACCORD ET DE LA SIGNATURE GOUVERNEMENTALE

Les fichiers relatifs à la signature ACCORD et à la signature gouvernementale se trouvent sur le site www.economie.gouv.qc.ca/piv. Les créneaux et pôles d'excellence doivent se conformer en tout temps à ces directives.



DIRECTIVES SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTS OUTILS DE COMMUNICATION

Termes à utiliser :	Termes à éviter :
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche ACCORD • Créneau d'excellence [nom du créneau] 	<ul style="list-style-type: none"> • Projet ACCORD • Créneau ACCORD [nom du créneau]

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les créneaux et pôles d'excellence peuvent publier des communiqués de presse en leur nom en respectant les principes énumérés ci-dessous.

- S'assurer que le communiqué est présenté sous forme informative. Il ne peut pas comporter de référence quant au montant octroyé pour le projet.
- Mettre les citations dans les communiqués au nom des présidents des créneaux et pôles d'excellence. Les directeurs régionaux du Ministère ne peuvent en aucun cas se substituer aux présidents. De plus, aucune citation ne doit être faite au nom d'un ministre.
- Mentionner le partenariat avec le Ministère dans tout communiqué de presse, en écrivant par exemple : « Les créneaux d'excellence sont soutenus par le ministère de l'Économie et de l'Innovation ». Une mention écrite du partenariat est suffisante. Il n'est donc pas nécessaire d'y apposer la signature gouvernementale.
- Offrir la possibilité au ministre d'ajouter une citation.
- Ajouter l'énoncé suivant :

À propos de la démarche ACCORD

La démarche ACCORD est une initiative gouvernementale qui vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Cette démarche s'appuie sur les forces régionales, sur la mobilisation et le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec.

- Mettre le nom du président ou d'un membre du créneau d'excellence dans la section Pour information ou Source à la fin du communiqué (voir l'exemple à la page suivante). Il peut s'agir de la même personne.
- Faire valider les communiqués de presse par la représentante du Ministère en tout temps.

Le Ministère a préséance sur les créneaux d'excellence en ce qui a trait à la publication d'un communiqué de presse concernant l'attribution d'une aide financière. Dans ce cas, le communiqué sera diffusé dans le gabarit du gouvernement du Québec et le Québec drapeau y figurera.



Exemple 1 – Communiqué de presse d'un créneau d'excellence



COMMUNIQUÉ
Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TITRE

Ville, Date – Quam ob rem id primum videamus, si placet, quatenus amor in amicitia progredi debeat. Numne, si Coriolanus habuit amicos, ferre contra patriam arma illi cum Coriolano debuerunt? num Vecellinum amici regnum adpetentem, num Maesium debuerunt iuvare?

Batnae municipium in Anthemusia conditum Macedonum manu priscorum ab Euphrate flumine brevi spatio disparatur, refertum mercatoribus opulentis, ubi annua sollemnitate prope Septembris initium mensis ad nundinas magna promiscuae fortunae convenit multitudo ad commercanda quae Indi.

Illud tamen clausos vehementer angebat quod captis navigiis, quae frumenta vehebant per flumen, Isauri quidem alimentorum copiis adfluebant, ipsi vero solitarum rerum cibos iam consumendo inediae propinquantis aerumnas exitialis horrebant.

Refertum mercatoribus opulentis, ubi annua sollemnitate prope Septembris initium mensis ad nundinas magna promiscuae fortunae convenit multitudo ad commercanda quae Indi. refertum mercatoribus opulentis, ubi annua sollemnitate prope Septembris initium mensis ad nundinas magna.

À PROPOS DE LA DÉMARCHE ACCORD

La démarche ACCORD est une initiative gouvernementale qui vise à dynamiser l'économie des régions du Québec. Cette démarche s'appuie sur les forces régionales, sur la mobilisation et sur le dynamisme des gens d'affaires en région ainsi que sur la recherche de l'excellence dans les secteurs clés du Québec.



–30–

Source :
Nom du président
Titre
Téléphone :

Pour information :
Nom d'un membre
Titre
Téléphone :



SITE WEB

Le site Web du Ministère contient une section générale concernant la démarche ACCORD (economie.gouv.qc.ca/accord), des sections régionales et d'autres vouées à chacun des créneaux et pôles d'excellence. En tout temps, les créneaux et pôles d'excellence peuvent soumettre leurs actualités pour publication, conformément à la Politique de diffusion de l'information du Ministère, de façon à maximiser la visibilité de leurs actions.

Étant donné les avantages liés au site Web du Ministère, notamment son fort achalandage, son référencement et sa mise à jour quotidienne, il est fortement suggéré d'y diffuser les contenus relatifs aux créneaux et pôles d'excellence. Cependant, ceux qui désirent tout de même élaborer leur propre site Web peuvent le faire en respectant certaines directives :

- Intégrer le logo ACCORD aux éléments graphiques en haut de la page Web (on ne devrait pas avoir à déplacer le curseur vers le bas de la page pour le voir). S'il n'y a pas de signature gouvernementale, une mention selon laquelle il s'agit d'une démarche du gouvernement du Québec doit apparaître.
- Ajouter l'hyperlien economie.gouv.qc.ca/accord;
- Faire approuver les pages du site Web. En cas de doute, s'adresser à la représentante du Ministère;
- S'assurer que tous les logos diffusés sur les sites Web des créneaux et pôles d'excellence et des partenaires sont à jour.

Les créneaux et pôles d'excellence qui le désirent peuvent diffuser leurs événements dans la section À l'agenda du site Web du Ministère. Il suffit de faire parvenir les informations suivantes à la représentante du Ministère :

- le titre de l'événement;
- la date;
- l'endroit;
- la description;
- les objectifs;
- les coûts;
- le nom d'une personne-ressource pour information.

Les sections du site Web du Ministère offrent des fils RSS¹ aux internautes afin de leur permettre, à la suite d'un abonnement, d'être informés instantanément des mises à jour. Il est donc avantageux pour les créneaux et pôles d'excellence de bonifier les contenus du site Web qui les concernent.

Certains contenus et actualités publiés dans le site Web sont également diffusés sur les comptes LinkedIn, Twitter et Facebook du Ministère, ce qui accroît la portée des messages.

¹ RSS (*Really Simple Syndication*, *Rich Site Summary* ou *RDF Site Summary*, en anglais) est un mode de diffusion de l'information dans Internet. Il est de plus en plus utilisé dans des sites dont les contenus sont régulièrement mis à jour, comme les communiqués, les nouvelles et l'actualité générale.



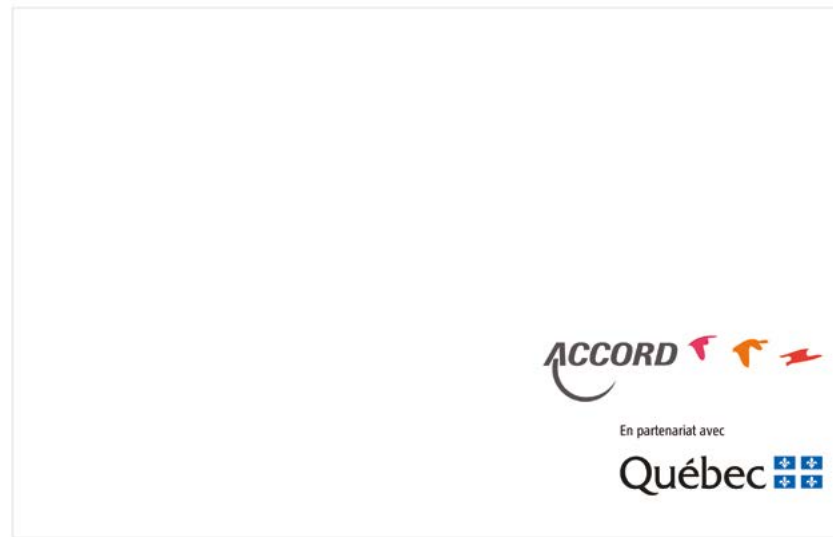
PUBLICITÉ

Les créneaux et pôles d'excellence peuvent diffuser des publicités dans des journaux ou des magazines, à la télévision, etc.. Les publicités doivent comporter la signature gouvernementale et respecter le Programme d'identification visuelle du gouvernement du Québec (PIV) ainsi que les normes d'utilisation du visuel ACCORD. En tant que coordonnateur ACCORD, vous devez faire approuver tout matériel de communication avant diffusion par votre représentante du Ministère.

Directives

- Ajouter, dans le coin inférieur droit de la publicité, la signature gouvernementale avec la mention « En partenariat avec » au-dessus de celle-ci (voir l'exemple 2 ci-dessous). La signature ACCORD doit quant à elle se trouver sur une ligne distincte de celle de la signature gouvernementale. Consultez le *Guide des normes d'utilisation du visuel ACCORD* destiné aux créneaux et pôles d'excellence pour plus de détails.
- S'assurer que les logos conçus par les créneaux et pôles d'excellence sont toujours accompagnés du logo ACCORD et de la signature gouvernementale.

Exemple 2 - Disposition de la signature gouvernementale sur une publicité imprimée





REPRÉSENTANTE DU MINISTÈRE

Pour plus d'information ou pour validation des outils :

Marie Morissette

Direction des zones d'innovation, des créneaux d'excellence et de l'entrepreneuriat
Ministère de l'Économie et de l'Innovation

Téléphone : 418 691-5698, poste 4937

Courriel : marie.morissette@economie.gouv.qc.ca

NORMES D'UTILISATION DU VISUEL ACCORD

Pour connaître les normes et les principes d'utilisation relatifs au visuel ACCORD, veuillez consulter le www.economie.gouv.qc.ca/piv.

economie.gouv.qc.ca/accord